



Dysfonctionnement du compteur eau, eau non consommée à payer ..

Par **pegpeg**, le **04/03/2010** à **03:07**

Bonjour, j'ai un problème avec le syndicats des eaux qui s'est appercu que le compteur d'eau avait un dysfonctionnement. Après l'avoir remplacé, ils veulent revenir 5 ans en arrière et nous faire une moyenne (sur la base des consommation des voisins) car il estiment que nous avons une consommation moindre que les voisins !! Nous leur avons donc dis que ce n'était pas logique mais ils estiment que c'est de notre responsabilité de ne pas s'être appercu du dysfonctionnement du compteur. Ils ont rajouté que l'eau passée par le compteur doit être réglée mais dans notre cas justement elle n'y est pas passée puisque ils nous inventent une moyenne!! En ont ils le droit ? La facture s'élève à plus de 800 euros , triplée avec l'assainissement on en a pour 3000 euros, en congé parentale il nous est impossible de payer cette somme; le syndicats des eaux nous ont dis que si nous ne payons pas sa sera saisie sur salaire.

Merci de votre réponse , amicalement à tous.